

# L'INFORMATEUR



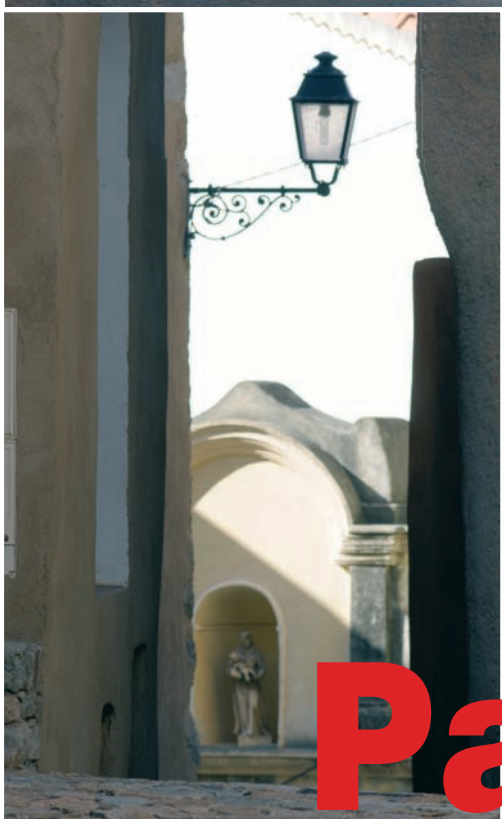
## Corse Nouvelle

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 31 décembre 2010 au 6 janvier 2011 - N° 6345 - 59<sup>ème</sup> année



# Paci Saluta





# Noël, Noël... moments de joie, de prière et de partage

*Scintillant, gourmand, chaleureux, joyeux... Noël est passé dans les foyers, a semé du bonheur dans les écoles, de l'espoir chez les plus démunis, du rire sur les ondes de la radio locale Voce Nustrale, de la sincérité dans les églises. Avec la venue du babbu natale, autour de la naissance de l'enfant Jésus, entre gourmandises et recueillement, du profane au sacré, Natale nous enchante et nous fait rêver.*



*A Cervioni, la crèche vivante fait la beauté de la messe de minuit*

**C**e moment de l'année que chacun attend, avec les raisons qui lui sont propres, constitue à n'en pas douter le plus important. Et l'environnement brillant de mille feux, attise l'impatience et donne force à l'événement, partout dans le monde. Nul n'y échappe et chacun s'y confond avec plus ou moins de ferveur, de sincérité, de candeur ou d'espérance. C'est ce qui fait sa vérité. Noël fait battre les cœurs à l'unisson et c'est déjà avec impatience que l'on attend le prochain, dans un an... Un jour, une éternité...



*Avec Fratucci Ulivu, on a préparé l'arrivée de Noël*



*Le secours catholique de Cervioni a organisé une chaleureuse fête de Noël*



*Sur la radio associative Voce Nustrale, les enfants ont été les petits rois des fêtes de fin d'année*



# Bon'Capu d'Annu

## A Paci e a Saluta

Par Pierre Bartoli

**2010** s'en va ! Qu'il emporte avec lui tous les maux de la terre, ne laissant que les bons souvenirs à celles et à ceux qui en ont engrangé.

Que 2010 achève son cours en emportant sa litanie de drames, de malheurs et de souffrances, avec son cortège de misères et précarités, de haines et de féroçités, d'une société des hommes où la loi du plus fort, la puissance de l'argent et la soif de pouvoir prédominent dans le fracas des armes...

**Que 2011 apporte des avancées sérieuses et profondes pour une société des hommes déterminée, enfin, à ériger le Partage et la Solidarité, dans la Liberté et la Justice !**

Ces souhaits, pour puérils et utopiques qu'ils puissent paraître, je les formule avec cœur et une grande foi en la capacité des hommes à se transcender pourvu qu'ils s'accrochent à la lumière de l'Amour pour s'élever au-dessus des basses réalités du matérialisme destructeur.

La société des hommes ne peut évoluer vers l'excellence des rapports entre voisins comme entre peuples et nations que si l'esprit de Justice et de Paix deviennent les leviers privilégiés de ses actions et de ses préoccupations au quotidien !

Que souffle l'esprit de justice et de Paix sur notre vieille terre pour qu'enfin chaque être humain se sente responsable d'une parcelle d'avenir et, avec cette reconnaissance, que «LE COMBAT POUR L'HOMME » reprenne tout son sens et toute sa vigueur !

Que souffle l'esprit des bâtisseurs de Cathédrales et que le vent du grand large vienne balayer les miasmes de la société où l'égoïsme a établi son règne et ses régimes de terreur.

Que souffle l'esprit des conquérants des espaces nouveaux pour une société des hommes dépolluée et lavée de tous ses déchets et autres détritiques, matériels et moraux.

Que la Paix et la Santé instaurent, enfin, leur Règne, sur cette terre !

C'est le vœu que l'**Informateur Corse Nouvelle** et toute l'équipe qui l'anime formule à l'aube de l'année 2011, avec la volonté de vous retrouver, chers amis lecteurs et fidèles abonnés et annonceurs, **à travers une formule dont les évolutions ne manqueront pas de conforter votre intérêt et justifier votre confiance et votre soutien.**

**Paci e saluta a tutti. E cusi sia.**

### NATALE

*Avà di si cu sta vigilia di Natale  
S'ell'è pe fànnu sippur 'a l'usu di prima  
Pregu tantu di francàllu 'ssu tempurale.*

*Cusi cu fiatu di bassu sin 'a 'ssa cima  
Probiu parechji ch'elli sippjenu sebbiati  
Stenducine nu `ssa vita dinu cu stima.*

*Nu `ssa serata per di più accumulati  
Ma cu l'amighi e sempre cu `ssa famiglia  
O ! quante stonde nun seranu cumaccati.*

*Di fede `ssa divuzione s'ella s'appiglia  
In ogni logu cu brama di scalusgini  
Si ne sentera quellu sfugu di l'imbiglia  
Dicendu : «fog 'a `ssa ceppa po ch'ella brusgi».*

James STUART

Pour vos fêtes de fin d'année  
venez découvrir nos nombreux

**COFFRETS CADEAUX  
du DOMAINE**

*Aliso Rossi*

Dégustation  
sur place

Vins de Patrimoine  
et muscats  
du Cap Corse

2 adresses :  
20, rue Napoléon - Bastia  
Les Arcades de Saint-Florent

Direct producteur :  
04.95.37.03.03  
06.20.33.83.09

www.alisorossi.com

# Savez-vous attacher correctement

*A l'approche des vacances de Noël, Zou le Tatou vient de nouveau aider l'association Prévention Routière et Total à inciter les enfants à s'attacher à l'arrière en toutes circonstances et à informer les parents sur la bonne manière d'installer les enfants en voiture. Zou le Tatou, c'est le nom de ce drôle de petit animal, compagnon des enfants de 3 à 8 ans, qui sensibilise depuis plus de trois ans enfants et parents, dans les écoles maternelles et primaires et grâce à son site Internet [www.zouletatou.fr](http://www.zouletatou.fr), sur la nécessité de bien s'attacher en voiture dans des dispositifs de retenue adaptés à la morphologie et à l'âge de chaque enfant.*

**Z**ou le Tatou «*en voiture, en ceinture*» est une campagne de l'association **Prévention Routière**, avec le concours de **Total**. En **France**, si tout le monde mettait sa ceinture, 500 vies seraient sauvées chaque année. Alors, même pour un court trajet, pas de discussion : on s'attache dans un dispositif adapté à sa taille, son poids et son âge.

Selon les résultats d'une enquête de terrain réalisée par l'association **Prévention Routière**, fin 2007, un enfant sur dix n'est toujours pas attaché en voiture et, constat tout aussi préoccupant, sept enfants sur dix sont mal attachés. «*Oubli*» du réhausseur, enfant de moins de dix ans installé à l'avant, dispositif de retenue mal adapté à la morphologie de l'enfant, siège auto mal fixé, ceinture mal positionnée, détendue ou vrillée... Telles sont les multiples erreurs et négligences relevées au cours de cette enquête, qui peuvent provoquer ou aggraver les blessures en cas d'accident. : 9% ne sont pas attachés. Faire voyager son enfant à l'arrière ou dans ses bras ne suffit pas à assurer sa sécurité, loin de là ! Depuis 1992, tous les enfants de 0 à 10 ans doivent obligatoirement voyager dans des dispositifs de retenue adaptés à leur âge et à leur morphologie. Pourtant, 70% des 5-10 ans sont mal attachés ou dans un dispositif inadapté.

Votre enfant a moins de 10 ans ? Sa place est à l'arrière. Afin de limiter le risque de blessures par éjection ou par projection dans l'habitacle, il est obligatoire de faire voyager les enfants de 0 à 10 ans dans des dispositifs de retenue (lit nacelle, siège ou réhausseur) adaptés à leur âge et à leur morphologie. La place la plus sûre est d'ailleurs la place arrière centrale si le siège est équipé d'une ceinture trois points. À cette place, l'enfant est protégé des chocs latéraux et frontaux. Deux dérogations à ce principe :



L'une pour le dispositif bébé «*dos à la route*» qui peut être placé sur le siège du passager avant. La désactivation de l'airbag passager est alors obligatoire, car son déclenchement brutal pourrait grièvement blesser votre bébé.

L'autre pour le cas où la voiture ne dispose pas de sièges arrière ou lorsque ces sièges sont momentanément inutilisables, non équipés de ceinture de sécurité ou déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans installés dans leur dispositif de retenue.

De plus, toute femme enceinte doit absolument porter sa ceinture de sécurité. La ceinture est une protection à condition, toutefois, de l'attacher de sorte que celle-ci ne provoque pas de choc sur l'abdomen : ce qui risquerait d'occasionner un traumatisme interne dont le fœtus subirait les conséquences. La sangle horizontale doit donc être placée sous le ventre, aussi bas que possible.

## QUELQUES CHIFFRES :

- **80%** des enfants de moins de 10 ans ne sont pas ou sont mal attachés en voiture, ou installés dans un dispositif inadapté.
- **45** enfants âgés de 0 à 9 ans sont morts en 2009 dans un accident de voiture. 1833 ont été blessés, dont 427 grièvement.
- **20 km/h** : c'est le seuil à partir duquel un accident peut être mortel pour un enfant s'il n'est pas retenu.
- **Dans une collision à 50 km/h**, la violence du choc équivaut à la chute depuis le 3ème étage d'un immeuble, soit environ 10 mètres.
- **40 %** des accidents mortels chez l'enfant passager se produisent sur des trajets inférieurs à 3 km.



# ... votre enfant en voiture ?

## 3 gestes essentiels

### pour protéger ses enfants en voiture

Ne devancez pas ou ne retardez pas le remplacement d'un dispositif par un autre. N'oubliez pas que pour lui assurer la meilleure protection possible, votre enfant doit être transporté dans un système de retenue parfaitement adapté à sa morphologie. Avant dix ans ou une taille minimale de 1,35 mètre, la ceinture seule ne suffit pas.

#### Examinez une fois par mois la fixation des sièges

Même si le dispositif a été fixé correctement, au fil des jours l'installation va prendre du jeu. Tous les mois, vérifiez que les systèmes de guidage sont toujours bien en place et rectifiez la tension de la ceinture. Tirez violemment le siège vers l'avant pour vous assurer qu'il ne bouge pas.

#### A chaque fois que vous installez votre enfant en voiture :

##### Contrôlez le passage de la ceinture

Si votre enfant utilise un réhausseur, bannissez le passage de la sangle diagonale sous le bras. Cette sangle doit épouser parfaitement l'épaule et le buste. Vérifiez que la sangle ventrale passe sous les accoudoirs et est placée devant les hanches sur le haut des cuisses.

##### Partez à la chasse aux vrilles

Surtout s'il s'attache tout seul, assurez-vous que les sangles diagonale et ventrale de la ceinture sont bien positionnées à plat sur son corps et qu'il n'y a pas de vrilles qui rendraient la ceinture moins efficace, voire dangereuse, en cas d'arrêt brutal.

##### Tendez harnais et ceintures

Après avoir bouclé le harnais du siège, tendez les sangles. Vous devez juste pouvoir passer la main à plat entre le corps de l'enfant et la sangle. De même pour la ceinture de sécurité, ne laissez pas de mou, veillez à ce qu'elle soit bien ajustée. Et n'oubliez pas de vérifier régulièrement au cours du trajet que votre enfant ne s'est pas détaché ou n'a pas passé sa ceinture sous le bras.



## Vous êtes son modèle

Soyez toujours prudent en voiture, car vous êtes en train de leur offrir un modèle pour demain ! Particulièrement lorsqu'ils sont tout petits, les enfants observent et enregistrent le moindre de vos gestes, la moindre de vos paroles. Efforcez-vous d'avoir le comportement que vous aimeriez qu'ils aient eux-mêmes plus tard. Une étude prouve d'ailleurs que les jeunes dont les parents commettent souvent ou de temps en temps une infraction ou une imprudence la commettent également plus souvent que les autres une fois au volant\*. Montrez l'exemple, vous êtes observé !

\*Etude réalisée par le **Credoc** (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour l'association **Prévention Routière** et la **Fédération française des sociétés d'assurances**, septembre 2005.

## Le saviez-vous ?

Près des trois quarts des enfants considèrent la route comme un endroit dangereux\*. Alors, prenez la bonne voie ! Avant de mettre le moteur en marche, bouclez votre ceinture de sécurité. En circulation, respectez le **Code de la route** (limitations de vitesse, distances de sécurité, etc.). Restez toujours calme et courtois ! Vous pouvez d'ailleurs leur parler de ce que vous faites, leur expliquer certains points qui vous semblent essentiels à leur sécurité. Ce sera un apprentissage progressif. Et si, par hasard, il vous arrive de faire une erreur, dites-le simplement en reconnaissant que vous vous êtes trompé. Plus vous serez «zen», plus le voyage se fera dans la sérénité !

\*Enquête **Top famille/ Sécurité routière**, mars-avril 2002.

## Ce que dit le Code de la Route

- ✓ Le défaut de port de la ceinture par le conducteur est puni de **135 €** d'amende et d'un retrait de 3 points. Le conducteur est redevable de l'amende s'il transporte des mineurs de moins de 18 ans non attachés.
- ✓ Le transport d'un enfant de moins de 10 ans à l'avant (sauf exception) et le transport d'un enfant de moins de 3 ans sur un siège non pourvu d'une ceinture de sécurité sont punis de **135 €** d'amende.
- ✓ Le non-respect du principe «**une personne = une ceinture**» est puni d'une amende de **135 €**.



## BOCOGNANO : Résultats de la Tombola di A Fiera di a Castagna



Les billets portant les numéros suivants sont gagnants :  
**2867** : "Stampa Nostra" offert par les Editions Albiana.  
**1860** : 1 aller-retour pour 2 personnes Corse/Marseille ou Nice offert par la CCM Airlines.

- 9074** : "Tempi Fà", tomes 1 et 2 offerts par les Editions Albiana.
- 6378** : 1 coffret gourmand offert par Corsica Colis.
- 1450** : "Costumes de Corse" offert par les Editions Albiana.
- 9075** : 1 coffret gourmand offert par Corsica Colis.
- 1394** : "Tempi Fà", tome 1 offert par les Editions Albiana
- 6190** : 1 coffret gourmand offert par Corsica Colis.
- 2035** : "La Corse dans la 2<sup>de</sup> Guerre Mondiale" offert par les Editions Albiana.
- 2100** : 1 coffret gourmand offert par Corsica Colis.

Si vous êtes en possession d'un billet gagnant, merci d'envoyer votre billet accompagné de vos coordonnées complètes (adresse et n° de téléphone) afin que nous puissions vous remettre votre gain, à l'adresse suivante :  
 Foyer rural U Castagnu, Route de la Gare, 20136 Bocognano.

## PONTE-LECCIA : Permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille



Le Centre d'information sur les droits des Femmes et de la Famille assure des permanences sans rendez-vous au Point d'Accès au droit de Ponte-Leccia. Le CIDFF peut vous informer dans tous les domaines relatifs au mariage, au divorce, à la filiation, à l'autorité parentale, ou la violence conjugale, ainsi que professionnel, à la législation sociale, au droit du travail, de même que de la santé comme l'information sur la contraception ou l'IVG. Plus de renseignements au **04 95 33 43 25**.



## POGGIOLO : Jumelage

L'association artistique et culturelle de Sorru in Sù et l'école de Tananomby à Madagascar ont conclu un jumelage dans le cadre de l'Association de Coopération laïque éducative et sociale. Une mission de formation sera conduite par Brigitte Loys dans cette école au mois de janvier 2011. Dans le cadre de cette aide, l'association recueille pour les besoins immédiats des écoliers, des serviettes de toilette et des serviettes de bain pour la douche qui est obligatoire à l'école au moins une fois par semaine. Vos dons de serviettes peuvent être adressés à Poggiolo à l'association Artistique et Culturelle joignable au **04 95 24 58 87** ou directement à Brigitte Loys joignable au **04 95 28 39 79**.

## CALENZANA : Centre de Loisirs toute l'année

Le Centre d'accueil de loisirs sans hébergement, E Pieve d'Olmia e di u Pinu, fonctionnera désormais toute l'année. Les parents intéressés par l'accueil périscolaire, c'est-à-dire avant et après l'école, de même que par les activités du mercredi peuvent inscrire leurs enfants au **06 73 72 25 09**.



## CASEVECCHIE : Réveillon de la Saint-Sylvestre

L'association sportive et culturelle de Casevecchie propose comme chaque année un réveillon de la Saint-Sylvestre pour les citoyens et amis du village. Contact : **06 13 78 66 77**.

## SOTTA, LECCI : Restos du coeur

Les habitants des villages aux alentours de Porto-Vecchio peuvent bénéficier des services des restos du cœur. Les inscriptions se prennent tous les mardis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au local de Porto-Vecchio. Les distributions se déroulent tous les jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.



## PRUNELLI DI FIUM'ORBU : Déchetterie

Le président de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu informe ses administrés et citoyens des neuf villages concernés que la déchetterie intercommunale ne pourra accueillir les véhicules hors d'usage.

## LEVIE : Modification du POS

Le maire de Levie vous informe de la mise en place d'une enquête publique relative à la modification du POS partiel de la commune. Il se déroulera du 3 janvier au 4 février 2011. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Levie : le 3 janvier de 9 heures à 12 heures, le 20 janvier de 9 heures à 12 heures et le 4 février de 14 heures à 17 heures.



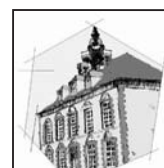
## VENACO : Crèche artisanale

Jusqu'à l'Épiphanie, la chapelle Saint Roch de Campo-Vecchio propose aux enfants et à leurs parents de s'émerveiller sur une magnifique crèche artisanale. Venez nombreux.



## ZALANA : Fermeture de la mairie

En raison des congés de fin d'année, le secrétariat de la mairie de Zalana est fermé jusqu'au 2 janvier. La mairie rouvrira ses portes normalement dès le 3 janvier.



## GHISONACCIA : Marche silencieuse contre la violence

L'Union Sportive Ghisonaccia met en place une marche silencieuse contre la violence le samedi 8 janvier à partir de 15 heures à Ghisonaccia.



## SARI-SOLENZARA : Vente d'objets religieux

De très nombreux objets sont proposés à la vente au monastère l'Assunta gloriosa. Des crèches, des livres d'art, des icônes, une sélection de faïences. Du mardi au samedi de 10 heures à 16 heures 45.



## CARBUCCIA : Fermeture du club de tir

Le club de tir de Carbuccia informe ses adhérents que les locaux seront fermés pour la nouvelle année, le samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011.



## MOLTIFAU : Brevet des collègues

Les diplômes du brevet des collègues de la session 2010 sont à retirer au secrétariat du collège.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

■ **SAINTE MARIE SICCHÉ**

La vieille église **Sainte-Lucie** ou **Sainte-Marie**, inscrite sur l'inventaire supplémentaire des **Monuments historiques**, est en ruine et dans un état d'abandon total au point qu'aux effets du temps sont venus s'ajouter des dégradations dues à des pilliers.

La situation évolue et, depuis octobre, l'on procède à des travaux d'urgence qui devraient se poursuivre jusqu'à la réhabilitation complète, d'un patrimoine que la population avec ses élus, le maire **François Pelloni** et **Guillaume Guguelmi**, son adjoint, en tête, entendent restaurer pour en faire notamment un nouvel espace culturel.

■ **BONIFACIO**

- Le 6 janvier, à 17h30, l'**Association Ulysse** tiendra une réunion de préparation à l'organisation du prochain **Carnaval**, dans la salle de la convivialité, à la mairie.

- Tous les mardis et vendredis, se dérouleront, à la mairie, de 15h à 17h, les permanences des bénévoles de l'**ADMR** de **Bonifacio**.

- La **CORSAD**, un lundi sur deux, de 14h30 à 16h30, tient permanence à la mairie.

- La prochaine collecte de sang est prévue à l'**Hôpital de Bonifacio**, salle d'animation, le mardi 1<sup>er</sup> février 2011, de 13h à 19h ainsi que le 5 avril, le 31 mai, le 20 septembre et le 20 novembre.

- Du 12 au 15 janvier 2011, l'exposition des dessins des enfants de l'**Ecole primaire** et de la crèche, se tiendra à la **Médiathèque, place Montlaur**.

■ **LA TOUR DE CAMPOMORO**

Construite en 1586 par **Gênes** pour veiller sur le **golfe du Valinco**, au cœur d'un site de 2001 hectares, a été restauré par le Conservatoire du Littoral, il y a deux ans.

Une polémique au sujet de certaines malversations est en train de gonfler. Affaire à suivre.

■ **PORTO-VECCHIO**

La fête des **Saints Innocents** a rassemblé de nombreuses familles avec leurs enfants,

en l'**Eglise Saint-Jean-Baptiste** où l'**Abbé Frédéric Constant** a procédé à une cérémonie de bénédiction spécialement conçue pour eux, dans une ambiance festive autant que recueillie.

■ **BORGIO**

Les familles soutenues par le **Secours Catholique**, une cinquantaine environ, se sont retrouvées au **Centre Social**, où les bénévoles les avaient conviés pour un moment de partage, animé notamment par «**La souris Verte**» avec «**Minnie**» et «**Mickey**» : danse, goûter, joie et chaleur !

■ **CALVI**

La **Poste** rénovée a réouvert ses portes avec une nouvelle organisation dont l'accueil des clients et un meilleur confort sont la priorité !

■ **OLMETO**

Le Club de Rugby, le **R.C.O.A.R.V** a enflammé la salle des fêtes avec un loto particulièrement réussi.

ILS ONT DIT

■ A propos du site de stockage de déchets amiantés de **Bocca Teghime**, la **Cour administrative d'appel de Marseille** estimant les mesures de sécurité pour l'enfouissement de ce type de roches amiantées, amplement suffisantes, par arrêté en date du 22 novembre, la **Préfecture de la Haute-Corse** permet la réouverture du site.

A cette occasion, **M. Jean-Luc Nevache** Préfet de la **Haute-Corse**, a précisé la nécessité de reprendre ces activités, d'autant plus que dans cet arrêté ont été élargies «*les bases juridiques*», ajoutant : «*...nous avons conservés les mêmes dispositions au niveau de la sécurité des personnes même si la cour de Marseille ne nous y obligeait pas*».

Par ailleurs; **M. le Préfet** indiquait : «*Nous réfléchissons à la possibilité de trouver un autre endroit à proximité qui serait apte à recevoir des roches amiantées*».

Dans ce sens, **M. François Tatti**, adjoint au maire de **Bastia**, chargé des travaux, déclarait : «*Encore une fois, nous respectons toutes les règles de sécurité pour le site de Bocca Teghime. La fermeture de Bocca Teghime a entraîné du retard sur des travaux prévus dans des zones où il y a de l'amiante...*» pour conclure sur l'urgence à voir «*la législation sur les déchets amiantés ... plus claire*» et qu'elle «*définisse comme on doit les stocker. Il y a un véritable vide juridique dans ce domaine*».

■ **Paul Quilichini**, maire de **Sartène**, a récemment déclaré : «*Il n'y a qu'un seul Sartène et je suis le maire de tous les Sartenais. Nous agissons pour les habitants, en faisant en sorte d'être au dessus de tout esprit partisan et de recherche d'une quelconque gloire. Et moi particulièrement, mon rôle est de rester au-dessus de la mêlée*».

Voilà qui a le mérite d'être clair comme cette autre affirmation : «*La transparence est de mise et tous les documents sont publics... La porte n'a jamais été fermée à qui que ce soit. Tous les éléments sont fournis sur demande et archivés numériquement désormais...*».

Pour le maire de **Sartène**, le travail en équipe est fondamental pour redonner à la ville son lustre d'antan.

■ **BASTIA**

**Vendredi 31 décembre** : dîner de la **St Sylvestre** à la **Salle polyvalente de Lupino** à partir de 21h00 organisé par le **Service Animations** de la **Ville de Bastia**. Réservation complète. **Renseignements : 04 95 55 96 00**.

**Mercredi 5 janvier** : 15h30, Vœux du maire et de la municipalité au personnel de la Ville à la **Salle Polyvalente de Lupino**.

**Vendredi 7 janvier** : 20h30 «**Panique au Ministère**» de **Jean Franco** avec **Amanda Lear** au théâtre municipal de **Bastia**.

■ **BASTIA / EXPOSITION CONCERTATION**

**«Projet d'aménagement d'une piste cyclable»  
À la Maison des Services Publics  
Rue F Vittori à Lupino**

L'exposition «**projet d'aménagement d'une piste cyclable à Bastia**» présentée le 12 décembre dernier sur la **Place St Nicolas**, est présentée depuis le 22 décembre à la **maison des services publics** des **Quartiers Sud** (rue **François Vittori**). Elle y restera jusqu'à la fin du mois pour être installée ensuite à l'**hôtel de ville de Bastia** en début d'année.

**Le projet de piste cyclable est l'un des engagements majeurs de la mandature.** À côté des grands projets urbains qui vont développer la cité et la dynamiser au plan social et économique (restructuration des quartiers sud, restructuration du centre ancien, technopole au sud) ou au plan culturel (musée, théâtre de **Lupino**), la majorité municipale a des projets qui portent sur la transformation des modes de vie, pour un meilleur vivre ensemble dans la cité. Le projet de piste cyclable en est l'emblème.

Il s'agit de créer une voie verte (piste cyclable et piétonne de 3 mètres de large) qui reliera **Toga** à l'**Arinella** puis la **Marana** en suivant la ligne de cote. Cette voie verte est l'épine dorsale d'un nouveau réseau de déplacement en mode «*doux*». Elle sera irriguée par plusieurs voies cyclables qui alimenteront l'ensemble les quartiers depuis le centre ville et le **Fango**, jusqu'à **Montesoro** en passant par **Lupino** et le vieux port ou la citadelle.

**Avec ce projet, la ville se met au vert !**

Il s'agit d'un projet très ambitieux qui permettra de se rendre au travail à vélo où simplement d'aller en famille se promener à vélo ou à pied vers l'**Arinella** en partant du **centre ville** ou de **Lupino**.

Bien entendu, il y a des contraintes et plusieurs tracés sont possibles. Les services techniques ont élaboré, après deux ans de travail, un tracé optimisé pour la «**voie verte**», mais il peut y avoir des variantes ou des questionnements. C'est pour cela que nous le mettons en débat devant la population. La population est invitée à venir découvrir le projet et apporter sa contribution à la réflexion de la municipalité.

L'objectif est de commencer à réaliser une première tranche de travaux dès la fin 2011.



## «Tout le monde peut y mettre du sien»



*En ces fêtes de fin d'année, après les cadeaux, l'heure est au bilan et aux perspectives. Il s'agit de faire le point sur le passé et d'évoquer l'avenir. Chacun chez soi, à sa manière, autour d'un repas de famille ou entre amis. Si rien ne sert d'épiloguer, allons à l'essentiel...*

**D**e toute évidence, la crise économique n'a pas épargné notre territoire, en troublant les habitudes de consommation des ménages. Au fil des mois, la dépression financière s'est faite ressentir jusqu'à revêtir parfois un caractère psychique. Oui, encore une fois, la **Corse** a beaucoup souffert, malmenée par une série d'assassinats et accidents tragiques, des injustices sociales et grèves tous azimuts, plusieurs pénuries de carburants et de moral...

En de telles circonstances, de nombreux insulaires ont su faire preuve de solidarité à travers la création de collectifs, notamment contre la violence et la drogue. Cependant, aujourd'hui, bien plus qu'hier et certainement moins que demain, les inquiétudes vont bon train quant à certaines grandes problématiques.

Au printemps dernier, suite à de passionnantes élections, la nouvelle **Assemblée Régionale** a emboîté le pas vers une mandature quadriennale relativement distincte des précédentes, dans la durée et les impératifs. Transports, agriculture, foncier, énergie, tourisme, détenus, langue corse... Autant de dossiers majeurs auxquels les pouvoirs publics doivent s'atteler pour que la **Corse** vive avec son temps, exprime la culture qui l'anime et s'épanouisse du local à l'universel. Une prise de conscien-

ce générale est nécessaire afin de relever l'intégralité des défis posés. Acteurs socioprofessionnels et associatifs, citoyens lambdas. Tout le monde peut, en effet, y mettre du sien. La mobilisation sera donc toujours de rigueur pour 2011. Sachant, sans conteste, que les prochains scrutins cantonaux marqueront une étape significative au sein de la vie politique corse. Puisque de nos jours tout est question de proximité. À ce propos, quel rôle joueront les réseaux sociaux via Internet lors de la campagne et du vote ? Des fausses notes sont-elles à prévoir ? On dit que la musique adoucit les mœurs. Espérons alors une production discographique et des représentations artistiques d'une qualité semblable, si ce n'est supérieure, à celles de l'an passé qui nous ont littéralement enchantées. Et puis, côté littérature, l'originalité et la diversité des ouvrages seront-elles aussi convaincantes qu'en 2010 ? Tournons la page, l'espoir au cœur, et ensemble commençons dès à présent à écrire un nouveau chapitre !

**Carissimi lettori, a squadra di u nostru giornale vi presenta tutti i so auguri di Pace è Salute per l'annu novu. Ch'ellu vi purtessi benestà, divizia, riesciuta è sulidarità, in core di a vostra famiglia cum'è nantu à i piani personali è professionali.**

### La collecte de Taxe d'apprentissage

## Au cœur de l'IUT di Corsica

*À peine entamée, l'année 2011 à l'IUT di Corsica s'annonce d'ores et déjà riche d'expériences.*

**T**out d'abord, le **Forum de l'Alternance «Pro-Univ»** qui tiendra sa deuxième édition, le mercredi 26 janvier, à **Corte**, à l'initiative du **CFA Univ en Région Corse** et en collaboration avec le département «**Gestion des Entreprises et des Administrations**». Une manifestation dont l'objectif principal consiste à permettre une rencontre entre les étudiants de l'**Université Pasquale Paoli** et le monde professionnel, favorisant ainsi contrats d'apprentissage, stages et éventuelles embauches.

Autre rendez-vous majeur, à marquer d'une pierre blanche, le septième millésime d'**Art'è Gustu** prévu le dimanche 10 avril, sous l'impulsion d'étudiants en **Licence Professionnelle «Commerce mention Agroalimentaire»** et de la **Municipalité d'Aleria**.

Enfin, parmi les nombreux projets d'étudiants organisés tout au long de ce second semestre, avec dynamisme et originalité, il est à noter la collecte de Taxe d'apprentissage en cours de réalisation. Là encore, les chefs entreprises ont un rôle déterminant à jouer dans cette démarche, en faveur du développement de l'**Institut Universitaire de Technologie**.

Selon le professeur **Christian Cristofari**, directeur d'établissement : «*Il s'agit d'une question centrale pour toute structure de formation et encore plus pour un Institut à vocation technologique comme le nôtre. En 2010, la Taxe d'apprentissage a représenté pas moins de 20% du budget de*

*l'IUT di Corsica. D'ailleurs, dans la recherche de nouvelles énergies et surtout des énergies propres, cette année, nous avons souhaité sensibiliser nos étudiants à l'hydrogène. Ainsi, un banc d'un Kw alimentant une pile à combustible, vient d'être acquis par l'établissement, pour un montant de 150 000 euros et ce, grâce à la Taxe d'apprentissage. Une installation qui concourt pleinement au développement du transfert et de la recherche technologiques, que nous continuons à parfaire via notamment le plateau technique initié, il y a deux ans, en partenariat avec les Lycées Paul Vincensini de Bastia et Laetitia Bonaparte d'Ajaccio.*

*En ce sens, la Taxe d'apprentissage constitue un élément fondamental pour asseoir notre crédibilité et l'efficacité de nos enseignements, du fait que les dotations ministérielles ne sont pas extensibles ; elles sont même actuellement revues à la baisse. Je rappelle que cette aide financière est utilisée pour financer les aspects les plus innovants de nos formations, essentiellement le matériel et les équipements pédagogiques. Nous espérons bien que par le biais de nos relations avec le tissu socioéconomique, le reversement de la Taxe d'apprentissage puisse être croissant à l'égard de l'IUT di Corsica, dans l'optique de proposer, à nos étudiants, des conditions optimales de travail et leur permettre ainsi de parfaire leurs compétences dans une perspective de répondre, directement ou indirectement, aux attentes des entreprises ».*

**Info Line :** <http://www.iut.univ-corse.fr/>





23

## La SCPA MORELLI MAUREL ET ASSOCIES

DIAMANT III - 2 AVENUE DE PARIS - 20000 AJACCIO

### ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio,

**JEUDI 3 FEVRIER 2011 à 8 HEURES 30**

**Commune de VILLANOVA**, lieudit « I Costi di Villanova », la parcelle cadastrée A 450 (8a 60)(lot 416 du lotissement) et les constructions y édifiées et, notamment une maison composée d'un rez-de-jardin (hall, cuisine aménagée, séjour, cellier, trois chambres, salle de bain, W.C.) et d'un « sous-sol » (appartement F1 = cuisine, séjour, salle de bain, W.C., garage) - Avec piscine.

( Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et associés", pour consultation).

**MISE A PRIX : 95,000,00 euros**

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 21 décembre 2010,  
POUR EXTRAIT

28

Département de la Corse-du-Sud

## COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Nom et adresse de la personne publique :

Commune de GROSSETO PRUGNA  
BP 93 – Mairie annexe de Porticcio  
20166 Porticcio.

**Mode de passation** : article 28 du nouveau code des marchés publics.

**Objet du marché** : Réalisation d'une étude d'aménagement du plateau du QUARCIO.

**Critères de jugement** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des délais d'exécution.

#### Pondération des critères de jugements :

1	valeur technique	60%
2	Délais d'exécution	20%
3	prix	20%

#### Dossier de la consultation disponible à l'adresse suivante :

Commune de Grosseto Prugna  
Mairie annexe de Porticcio  
BP 93  
20166 PORTICCIO

**Date d'envoi à la publication** : 26 décembre 2010

**Date limite de réception des offres** : Vendredi 25 février 2011 à 12 h 00

**Renseignements** : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio 20166 Porticcio

Tél : 04 95 25 29 29 – Fax : 04 95 25 06 21 - Courriel : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

## Vœux de succès et de réussite collective et individuelle pour cette Nouvelle Année 2011

sont les souhaits que formule l'Equipe «annonces judiciaires et légales»  
de l'Informateur Corse Nouvelle pour tous les professionnels :  
Autorités Publiques, Présidents, Maires, dirigeants de Collectivités Territoriales  
Présidents, Magistrats et Greffiers des Tribunaux et Tribunaux de Commerce,  
Présidents et dirigeants des Compagnies Consulaires, Chambres de Commerce  
et d'Industrie, Chambres des Métiers, Chambres d'Agriculture,  
des instances Ordinales des professions Juridiques et Comptables,  
des Barreaux des Avocats près la Cour, des Notaires, des Huissiers de Justice  
et des organisations professionnelles économiques...

En 2011, nous demeurerons à votre service et continuerons à vous offrir les  
meilleurs soins pour l'exécution des instructions que vous nous communiquerez.  
C'est toujours sur place aux horaires de bureau au **1, rue Miot - 20200 BASTIA**,  
par téléphone au **04 95 32 89 92** que nous serons disponibles à votre écoute, et  
par télécopie au **04 95 32 02 38** ou sur notre **mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)**

*Le prix de la ligne d'annonce légale a été fixé pour l'année 2011, par Arrêtés Préfectoraux pour les Départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse à 3,88 €(Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).*

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

01

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a rétracté sur tierce opposition le jugement de liquidation judiciaire prononcé le 23/11/2010 à l'égard de :

Groche Jérôme Marie Pierre  
2 rue Conventuel Salicetti  
"La Malle à Pull"  
20200 Bastia

**Activité :** Vente de prêt-à-porter hommes et femmes  
RCS Bastia A 322 168 576, 81 A 247

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

02

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la société :

Le Zagora (Sarl)  
4 rue des Terrasses - 20200 Bastia

**Activité :** Restaurant (grande restauration)

RCS Bastia B 491 588 554, 2006 B 328

**Juge commissaire :**

Mme M.A. Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

03

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Piacentini Frédéric Joseph  
Imm. l'Auteuil - Quartier Recipello  
"Piacentini FJ Entreprise"  
20200 Bastia

**Activité :** Maçonnerie générale, travaux de couverture

RM n° 413 166 935 (340.05.2B)

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

04

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Sarl Marée Balagne (Sarl)  
Zone Industrielle Calvi Cantone  
20260 Calvi

**Activité :** Vente en gros et demi gros de tous produits de la mer.

RCS Bastia : B 389 609 298, 2005 B 782

**Juge commissaire :**

M. Jean Guglielmacci

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

05

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

Sarl Acquadis (Sarl)  
Z.I Cantone  
20260 Calvi

**Activité :** Entreposage et vente de tous produits alimentaires.

RCS Bastia : B 504 639 022, 2008 B 265

**Juge commissaire :**

M. Jean Guglielmacci

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

06

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Becherigui Abdallah  
Immeuble Fiumorbo - Entrée A  
20240 Ghisonaccia

**Activité :** Travaux de maçonnerie générale

RM n° 500 108 030 (430.07.2B)

**Juge commissaire :**

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersra

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

07

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sarl Entreprise Casse Pierantoni (Sarl)  
209 Les Chênes - Valrose  
20290 Borgo

**Activité :** Epaviste

RCS Bastia B 450 943 477, 2003 B 261

**Juge commissaire :**

M. Jean-Marc Cermolacce

**Juge commissaire suppléant :**

Mme M.A. Fouquet

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

08

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Mattei David Pierre René  
Negoco Habitat  
Avenue Valrose - 20290 Borgo

**Act. Maison d'Arrêt - 20290 Borgo**

**Activité :** Pose avec ou sans fourniture menuiserie aluminium et PVC

RM n° 392 659 579 (366.06.2B)

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

Mme M.A. Fouquet

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

09

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sarl BAT2B (Sarl)  
Lieu dit Casamozza - Près la Pharmacie  
20290 Lucciana

**Activité :** Travaux de bâtiment

RCS Bastia B 504 442 385, 2008 B 247

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersra

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

10

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé la liquidation judiciaire de :

Habitat Patrimoine Insertion  
(H.P.I.) (Sarl)  
Serragio - 20231 Venaco

**Act. c/o François Valentini**

Casa Pastureccia

20250 Riventosa de venaco

**Activité :** Etude et conseil concernant l'amélioration de l'habitat.

RCS Bastia B 389 776 113, 93 B 11

**Juge commissaire :**

Mme M.A. Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Marc Cermolacce

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

## REDRESSEMENT JUDICIAIRE

11

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

AEDIFICO (Sarl)  
Chemin de Forcone  
Les Jardins de Toga - Bât. A

C/o Investim - 20200 Bastia

**Activité :** Construction de tous immeubles

RCS Bastia B 350 472 726, 92 B 163

une procédure de redressement judiciaire :

**Juge commissaire :**

M. Jean Paul Poggioli

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jean-Marc Cermolacce

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

12

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

La Corse Inoubliable (Sarl)  
Route de Saint André  
Centre Commercial de Ficabrana

20620 Biguglia

**Activité :** Editions de cartes postales

RCS Bastia B 330 473 158, 84 B 128

une procédure de redressement judiciaire :

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersra

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

13

Par jugement en date du 14/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SO.TRA.RENOV (Sarl)  
Hameau de Ferlaya  
20290 Monte

**Activité :** Tous travaux de bâtiment

RCS Bastia B 503 454 829, 2008 B 172

une procédure de redressement judiciaire :

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.

18

## ALIVI DI SANTA GIULIA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8 000 €  
Siège social : MARINA DI SANTA GIULIA  
20137 Porto-Vecchio  
497 680 082 RCS AJACCIO

## EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant procès verbal de L'AGE du 20/12/2010, il a été décidé :  
D'étendre l'objet social à l'activité : «d'achat, vente, location, réparation, renflouage, construction, remorquage, convoyage, grutage, gardiennage, entretien de tous navires de commerce ou de pêche et de tous bateaux de plaisance, ainsi que tous ustensiles, agrès, machines, moteurs, appareils et accessoires pouvant y être incorporés ou non».

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le gérant.

21

## « BOULEVARD ALBERT 1<sup>er</sup> »

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 Euros  
Siège social : Résidence Parc Impérial  
Le Trianon - Route des Cèdres  
20000 AJACCIO

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 décembre 2010, enregistré à Ajaccio SIE le 23 décembre 2010, bordereau n° 2010/902 case n° 19, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination sociale :** BOULEVARD ALBERT 1<sup>er</sup>

**Capital :** 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

**Siège :** Résidence Parc impérial - Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

**Objet :** l'achat, l'aménagement, la viabilisation, la construction, la vente en bloc ou par lots, de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis lui appartenant.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Gérant :** Monsieur Antony PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désigné statutairement en qualité de gérant-associé.

**Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés :** la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention,

Antony Perrino, gérant

27

## COMPAGNIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT CORSE - C.E.A.C-

S.A.R.L au capital de 40.000 euros  
Siège social : Centre Commercial Castellani  
Quartier St Joseph - 20700 AJACCIO  
502 151 079 RCS AJACCIO

L'assemblée de clôture de liquidation en date du 25 Novembre 2010 a :

- approuvé les comptes de liquidation, - donné quitus au liquidateur de ses fonctions,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Le liquidateur





30

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Procédure Adaptée - CCI2B / DC / 2010-070 (Montant inférieur à 125.000 € €)

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. : 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

**CORRESPONDANT :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse -

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. : 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

**PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR :** Services généraux des administrations publiques**OBJET DU MARCHÉ :** Fourniture et pose d'un dispositif de vidéo surveillance au sein du bâtiment de l'Institut Méditerranéen de Formation.**Lieux de livraison :** I.M.F.**Type de marchés :** Marché de Fourniture**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ :**

Présentées dans le cahier des charges.

**MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :**

Défini par les articles 26.111° et 28 du code des marchés publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

**MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre 1er).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

- Crédits ouverts sur la section comptable 115

**LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES :** Le Français**UNITE MONETAIRE UTILISEE :** L'euro**LA DEMANDE DE DOSSIER ET SA REMISE GRATUITE SE FERONT A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse

Direction Générale Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :** Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :** Le 14 janvier 2011 à 10 h**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références travaux avec les organismes publics et privés.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (50%)

- Délai d'installation (30%)

- Dossier technique défini par l'équipement proposé (20%)

**DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :** 180 jours**NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR L'ENTITE ADJUDICATRICE :**

CCI2B / DC / 2010-070

**ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVRA ETRE DEPOSE :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :****Renseignements administratifs :** Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax: 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :** Direction de l'Enseignement et la Formation

Tél. : 04.95. 30.00.12 - Fax: 04.95.39.17.21

**COMMUNICATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE :** Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.56 - Fax : 04.95.32.88.55

**SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax: 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A.

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 27 décembre 2010.

41

**L'ATMOSP'HAIR**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Résidence la Rocade

Bât. C Avenue Maréchal Lyautey

20090 AJACCIO

RCS AJACCIO n° 527 498 166

**RECTIFICATIF**

annule et remplace la précédente annonce n° 23 parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" le 24 décembre 2010 - n° 6344

**CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une délibération prise en assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2010, dont procès verbal a été enregistré à AJACCIO S.I.E le 13/12/2010, Bordereau n° 2010/876 Case n° 8.

Les associés de la société dénommée L'ATMOSP'HAIR, ont pris note de la démission de Mlle Séverine Karine MARANINCHI demeurant à AJACCIO (20090), Les Terrasses d'Assunta, Bâtiment E, Les Marguerites de ses fonctions de cogérant, à compter rétroactivement du 29 septembre 2010.

Mlle Deborah Marie PAGANO, domiciliée à BASTELICACCIA (20129), lieudit «Pastricciollella», jusqu'alors co-gérant avec Mlle MARANINCHI, demeurant ainsi seul Gérant à compter du 29 septembre 2010, pour une durée illimitée. Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

Le gérant

22

**OFFICE NOTARIAL  
DE SAINT FLORENT**

S.C.P MAMELLI

Résidence Santa Catalina

SAINT FLORENT (20217)

Tél. : 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Officier Public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 07 décembre 2010, ledit acte enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 16 décembre 2010 bordereau n° 2010/1 307 Case n° 1,

Mlle Alexandra, ALESANDRINI, Coiffeuse, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) FRANCE, Les Jardins en Ville, Bâtiment D, Route du Fort de Toga, a confié à M. Mathieu, GIAMARCHI, Coiffeur, demeurant à BASTIA (20200) FRANCE, 1 Rue Luce de Casabianca.

L'exploitation à titre de location-gérance fonds artisanal de "SALON DE COIFFURE MIXTE", exploité à BASTIA, 20200, 2 Rue Luce de Casabianca, connu sous le nom de "ACTUEL COIFFURE", pour une durée ferme commençant à courir à compter dudit acte pour se terminer le 31 mars 2012.

Pour unique publication

Le Notaire

14

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 01/11/2010, Mme AYACHE Lucette Mathéa, demeurant Lot Bronzini n° 2, 20600 Furiani, a donné en location gérance à M. LE BOUYONNEC Frank, demeurant Lieu dit Cardiccia, 20290 Monte, un fonds de commerce de restaurant (grande restauration) sis et exploité à 5 rue Pino, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, pour une durée de 1 an à compter du 01/11/2010 renouvelable par tacite reconduction.

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce n°69 publiée dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 24/12/2010 concernant la société BOUA BAT.

**Il fallait lire** : transfert du siège social de la société au Avenue Général de Boissoudy, Maison Mondoloni, 20137 PORTO-VECCHIO au lieu de Chemin Mondoloni.

Suivant acte sous seing privé, fait à FOLELLI le 21 Décembre 2010, enregistré à BASTIA le 29 Décembre 2010, Bordereau n° 2010/1358, Case n°4, contenant : **CONTRAT DE LOCATION GERANCE PAR** : Monsieur Pascal PAOLI, commerçant, né à Bastia (Haute-Corse) le 17 Mai 1976, demeurant à VESCOVATO (20215), époux de Madame Sandrine Claire Hélène DANTY, au profit de Monsieur Pascal Paul Pasquin CAMPANA, employé, né à BASTIA (Haute-Corse) le 29 Septembre 1984, demeurant à VESCOVATO (20215), U pughale, lieudit Aghja Rossa, célibataire majeur.

D'un fonds de commerce ayant pour activité **VENTE DE PRESSE, SOUVENIRS, PAPERIE, LOTERIE** exploité à FOLELLI (20213 Penta di Casinca), Centre commercial SUPER U et pour lequel il sera dénommé «TENTAZIONE». Pour lequel le loueur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA RCS n° 432 052 348. Ce fonds comprend : - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ; - Le droit à la ligne téléphonique numéro 04 95 59 80 21 ; - Le mobilier, et matériel servant à son exploitation, - Le bénéfice de tous marchés, traités et conventions relatifs à son exploitation ; - La marchandise servant à son exploitation, - le droit à l'occupation des locaux dans lesquels le fonds est exploité.

**REDEVANCE** : La présente location-gérance est consentie et acceptée moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire d'un montant de CINQUANTE QUATRE MILLE EUROS (54.000 €) T.T.C. La redevance sera réglée mensuellement Le montant de la première échéance sera de MILLE CINQ CENT EUROS (1.500 €) T.T.C ; et le montant unitaire de chacune des échéances suivantes sera de MILLE CINQ CENT EUROS (1.500 €) T.T.C.

**DUREE** : Le présent contrat est consenti et accepté pour une période qui commencera à courir à compter de l'inscription du locataire-gérant au registre du commerce et des sociétés et prendra fin le 03 Janvier 2014. Entrée en jouissance à compter de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Oppositions au domicile des parties dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion

**DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GENERALE**

**Signe «D.E.G.»**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 75 000 € uros  
Siège social: Lieudit BRANCALE  
20290 LUCCIANA (HAUTE-CORSE)  
R.C.S. : BASTIA B 419 220 165

Dans l'insertion parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 24 Décembre 2010 n° 6344,

**il fallait lire comme gérant démissionnaire**, César MARCHETTI et **non** César CAMPINCHI.

Pour avis

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2010, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION** : Armentaggio **CAPITAL** : 2000 euros **SIÈGE** : Chez SARL MARE E MONTE, lieu dit "Pianiccia", B.P 7, 20145 Sari-Solenzara.

**OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La conception, la réalisation et la gestion de tous projets immobiliers ou mobiliers à caractère industriel ou commercial ; La location de meublés/para-hôtellerie et l'exploitation de maisons d'hôtes ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :  
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**DUREE** : 99 ans

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIENABILITE DES ACTIONS** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRESIDENT** : Mademoiselle DEFENDINI Alicia, demeurant à : lieu dit "Analonga", 20137 Porto-Vecchio.

**IMMATRICULATION** : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

**LES ATELIERS D'ASTORIA SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 600 euros  
Siège social : Chiappa Bella n° 14  
Molini - Commune d'ALBITRECCIA  
20166 POR TICCIO  
514 878 826 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 29 DECEMBRE 2010 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur DONABEDIAN Didier et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur CAETANO RODRIGUEZ José Julio, demeurant Résidence Savreux - Montée Saint Jean - Bât.M - Ajaccio - pour une durée illimitée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur DONABEDIAN Didier a été substitué à celui de Monsieur CAETANO RODRIGUEZ Julio José.

La Gérance

Mlle Isabelle Carole Segui, (née le 20/02/1970 à Casablanca (Maroc), demeurant Le Veronese 59, Casatorra 20620 Biguglia, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de Susini, afin de s'appeler à l'avenir : Susini

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2010, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION** : Tanone Ingénierie **CAPITAL** : 3000 euros **SIÈGE** : Chez M. DEFENDINI Michel, Quartier "Fontanaccia", RN 198, B.P 7, 20145 Sari-Solenzara.

**OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Les études de marché, la prospection, l'étude du design ainsi que la recherche de matériels et de mobilier adaptés à tous projets à caractère industriel ou commercial ;

- L'importation et la vente desdits matériels et mobilier ;  
- La conception, les études de faisabilité et la réalisation de tous projets immobiliers ou mobiliers à caractère industriel ou commercial ;

- La gestion ainsi que la location de telles structures ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à ;  
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**DUREE** : 99 ans

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIENABILITE DES ACTIONS** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRESIDENT** : Monsieur DEFENDINI Michel, demeurant à : Quartier "Fontanaccia", RN 198, B.P 7, 20145 Sari-Solenzara.

**IMMATRICULATION** : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

**D.S.C  
DISTRIBUTION SANITAIRE  
CHAUFFAGE S.A.R.L**

au Capital de : 10.000 € uros  
Siège social à : 20090 AJACCIO  
Route de MEZZAVIA  
R.C.S AJACCIO B 503 903 502

Du procès-verbal de sa décision du 23 Décembre 2010, la société "S.A.R.L. CORSITHERM DIFFUSION", S.A.R.L au capital de 30.489,80 €uros, dont le siège est à 20213 PENTA DI CASINCA - FOLELLI - Lieudit Corso, immatriculée au R.C.S de BASTIA, sous le N° B 407 794 445, associée unique, a décidé la dissolution de la société, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et a constaté l'attribution à son profit de la totalité des actifs et passifs composant son patrimoine, sans qu'il y ait lieu liquidation. Les créanciers de la société dissoute peuvent faire opposition dans le délai légal de trente jours à compter de la présente publication.

Pour avis.

**Office Notarial de Paris (17ème)**

**Me Pascal JULIEN SAINT-AMAND**

**Me Bertrand SAVOURE**

**Me Paul-André SOREAU**

**Me Muriel CARRON**

79 rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS

**CGA de la Tour**

Société civile  
Au capital de 2.200 €  
Siège Social : Lieu dit Cervi  
«Tu Trouveras» - Route-du-Bord de Mer  
PIANOTOLLI CALDARELLO (20131)  
RCS AJACCIO n° 478 138 746

Suivant décision en date du 25 novembre 2010, il a été décidé, à compter du même jour, d'augmenter le capital social, par incorporation d'un compte-courant d'associé pour un montant de 430.601 euros et par apport en numéraire de 1 euro.

Pour le porter de 2.200 euros à 432.801 euro, par création de 430.601 parts, numérotées de 2.201 à 432.801.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.  
Mention sera faite auprès du RCS d'AJACCIO.

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL  
A PRUNELLI DI FIUMORBO

**ME FRANCOIS GRIMALDI**

NOTAIRE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 15 Décembre 2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes : **DENOMINATION** : "TARCO".

**FORME** : SOCIETE CIVILE.  
**CAPITAL SOCIAL** : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €) divisé en 150 parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 150 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports respectifs.

**SIÈGE SOCIAL** : Chez QUILICHINI SAS, Zone industrielle Murtone, 20137 PORTO VECCHIO.

**OBJET SOCIAL** : Acquisition de tous immeubles à bâtir et notamment dans le département de la CORSE DU SUD sur la commune de CONCA, ou de tous droits à bâtir, construction sur lesdits biens d'immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions, avant ou après leur achèvement.

Lesdits immeubles ne peuvent être attribués en tout ou en partie en jouissance ou en propriété aux associés en contrepartie de leur apports à peine de nullité de l'attribution.

- Gestion et entretien des immeubles  
- Obtention de toutes ouverture de crédit et prêt

- et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**DUREE** : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**APPORTS** : Totalité des apports en numéraire.

**GERANCE** : M. Jean QUILICHINI, demeurant à SAN GAVINO DI CARBINI (Corse-du-Sud), Hameau de Cuppulata, nommé sans limitation de durée.

**EXERCICE SOCIAL** : Commence le 1er janvier se termine le 31 décembre de chaque année.

**CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT** : Toute cession interviendrait-elle entre ascendant et descendant est soumise à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

**IMMATRICULATION** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

Signé: François GRIMALDI, Notaire



29

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date du 27 décembre 2010 à CALVESE 20140 SOLLACARO, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : BALADES, AUTHENTICITES & DÉCOUVERTES

**Forme** : SARL

**Capital** : Trois cents euros

**Siège social** : La Ritonda – CALVESE – 20140 SOLLACARO

**Objet** : La création, l'organisation, l'acquisition, la commercialisation, la vente, l'installation, location, de séjours et manifestations culturelles et touristiques

**Durée** : 99 ANS

**Gérant** : Mme Dominique FLÉCHON, demeurant : LA RITONDA – CALVESE – 20140 SOLLACARO

**Immatriculation** : la société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO 2A.

Pour avis

24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : CINQUINU SUB

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**SIÈGE SOCIAL** : Cinquin-bala, 20137 PORTO VECCHIO

**OBJET** : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de travaux sous marins et école de plongée

**DURÉE** : 99 ans

**CAPITAL** : 2 000 euros

**GERANCE** : Melle Catherine BLOUIN, demeurant Cinquin-bala - 20137 PORTO VECCHIO.

**IMMATRICULATION** : RCS Ajaccio.

Pour avis

20

**ESPACE****FAMILIAL IMMOBILIER**

S.C.I. au capital de 1.200 «euros  
Siège social : RN 194, Lieu dit Panchetta  
20167 MEZZA VIA  
RCS AJACCIO 527 828 834

Aux termes d'une délibération rectificative en date du 15/10/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 suite à une erreur sur la commune.

**Il Fallait lire** :

RN 194, Lieu dit Panchetta, 20167 MEZZAVIA (Commune de Sarrola Carcopino).

**Au lieu de** :

RN 194, Lieu dit Panchetta, 20167 MEZZAVIA (Commune d'Ajaccio).  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis  
La Gérance

40

**Cessation  
de Contrat de Gérance**

Je soussigné Mme Ayache Lucette, propriétaire du fonds de commerce du restaurant "O'Mouli", Quai des Martyrs à Bastia, déclare rompre, en accord avec Mr Menue Marc gérant actuel du dit restaurant, le contrat de gérance à partir du 1er Novembre 2010.

Fait à Bastia le : 1er Novembre 2010

15

**A.S. BTP**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 euros  
porté à 50.000 euros  
Siège social : Lieudit Les Chênes-Vairose  
20290 BORGIO  
500 934 153 RCS BASTIA

L'Associé unique, par décision en date du 15 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social de 45.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

**Ancienne mention** :

Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000 euros)

**Nouvelle mention** :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 euros)

Le Gérant

37

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2010, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée

**DENOMINATION** : GHRIM & CO

**CAPITAL** : 1000 euros

**SIÈGE** : Chez SARL CASE MARINE, Sari-Solenzara, B.P 7, 20145 Sari-So lenzara.

**OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La fabrication de produits à usage cosmétique ;

- La création de mobilier et d'emballages ;

- L'importation et l'exportation de tous les produits précités ;

- La commercialisation et la publicité de la production ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**DURÉE** : 99 ans

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRESIDENT** : Madame GHRIM Magali, demeurant à : lieu dit "Pianiccia", 20145 Sari-Solenzara.

**IMMATRICULATION** : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

**L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40****FAX : 04 95 32 02 38**

45

**MAIRIE D'AREGNO****20220 - Haute-Corse****AVIS D'INFORMATION  
APPEL CONCURRENCE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune d'Aregno - 20220 Aregno

**Mode de passation du marché** : Procédure adaptée (Article 28 du CMP)**Objet du marché** : Reconstruction d'un parapet au Hameau de Torre**Renseignements** : Mairie d'Aregno - Tél. 04.95.61.70.34 - Fax : 04.95.61.78.68**Critère de choix des offres** : Valeur technique 40 % - Prix : 40 % - Délais d'exécution : 20 %**Date limite de réception des offres** : 21 janvier 2011 à 11 heures**Date d'envoi à la publication** : 30 décembre 2010.Le Maire,  
Claude IMPERIALI

46

**SASU SUD EVASION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de quarante mille euros  
Ayant son siège social à RN 193  
20600 FURIANI  
RCS 448 109 744 N° GESTION 2003 B 105

**MODIFICATION  
DE L'OBJET SOCIAL  
ET  
AUGMENTATION  
DE CAPITAL SOCIAL**

L'associé unique a tenu une assemblée générale extraordinaire le 28 décembre 2010 destinée à l'extension de l'objet social de la société et à l'augmentation du capital de la société

**1 - Le nouvel objet social est ainsi modifié** : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

La vente, la location d'articles de sport, l'entretien et la réparation de matériel de sport. La vente d'armes et munitions de 5<sup>è</sup> et 7<sup>è</sup> catégories. La vente d'articles de chasse et de pêche.

L'acquisition, la construction et la gestion de biens immobiliers destinés à la location commerciale et professionnelle, la location de résidence de tourisme ou hôtelière.

Et plus généralement :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou artisanales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

**2 - Augmentation du capital social** :

Par apport en numéraires de la somme de quatre vingt dix mille euros correspondant à 225 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 400,00 euros, souscrites et libérées en totalité.

Le capital social de la société est ainsi porté à cent trente mille euros.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour Avis, Le Président

43

**Henri PINNA****Joseph MELGRANI****Paul CUTTOLI****Louis-Valery VERGEOT**

Notaires associés  
6 Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO  
Tél. : 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

**CESSION  
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me Paul CUTTOLI, Notaire associé, le 23 décembre 2010, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 29 décembre 2010, bordereau 2010/918 Case n° 1, ext. 2412.

La société dénommée LAUMA, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), I Bodiccione, Bâtiment C4, Centre Commercial Les Hauts de Bodiccione, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 403 933 161,

**A cédé à :**

La société dénommée MORGANTI FRERES, société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 Euros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), I Bodiccione, Bâtiment C4, Centre Commercial Les Hauts de Bodiccione, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 525 066 320,

Un fonds de commerce de RESTAURATION SNACK BRASSERIE, exploité à AJACCIO (20090), I Bodiccione, Bâtiment C4, Centre Commercial Les Hauts de Bodiccione, connu sous l'enseigne "LE CLARAL", lui appartenant, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 403 933 161, et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 403 933 161 00040. Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toutes marchandises.

Moyennant le prix de 90.000,00 €uros, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 71.780,00 Euros, au matériel pour 18.220,00 Euros.

**Propriété - jouissance** : le 23 décembre 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Paul CUTTOLI, notaire, 6 boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu.

Pour unique insertion



33

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Procédure Adaptée CCI2B / DC / 2010-071 (Montant inférieur à 125.000 €)

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia cedex  
Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**CORRESPONDANT :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse -  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Services généraux des administrations publiques

**OBJET DU MARCHÉ :**

L'acquisition et la maintenance d'une solution de monitoring et de supervision réseau informatique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse.

**Lieux de livraison :** Palais Consulaire

**Type de marchés :** Marché de Fourniture et services

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ :**

Présentées dans le cahier des charges.

**MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :**

Défini par les articles 26.11<sup>o</sup> et 28 du nouveau code des marchés publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public.

**MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre 1<sup>er</sup>).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

- Crédits ouverts sur la section comptable 100

**LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES :** Le Français

**UNITE MONETAIRE UTILISEE :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER ET SA REMISE GRATUITE SE FERONT A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

Ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :** Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des Jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures et services relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1<sup>o</sup>, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer la suite de la procédure de passation du marché.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :** Le 31 janvier 2011 à 10h

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2<sup>o</sup> sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (solution et maintenance) définie la pertinence technique et l'adéquation de la solution proposée avec les spécifications demandées (50%)

- Coût de la solution et de l'accompagnement et du transfert de compétence (30%)

- Références installées avec le produit installées (10%)

- Prestations de maintenance et réactivité du SAV (10%)

**DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :** 180 jours

**NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITE ADJUDICATRICE :**

CCI2B / DC / 2010-071

**ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVRA ETRE DEPOSE :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

**Renseignements administratifs :** Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.98

**Renseignements techniques :** Département Informatique et Réseaux

Tél : 04.95.54.44.02 - Fax : 04.95.54.44.96

**INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montépiano  
20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

• Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision

• Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.551.1 du code de la justice administrative)

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 28 décembre 2010

32

**S.C.P. PERRIER - LUCCIONI**

Notaires associés  
20190 SANTA-MARIA-SICCHE

**CESSION  
DE FONDS ARTISANAL**

Suivant acte reçu par Me Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, le 16 décembre 2010, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 22 décembre 2010, bordereau 2010/901 Case n° 1 Ext. 2364, M. Antoine PAGANO, Employé PTT, et Mme Jocelyne Thérèse SOLETTI, coiffeuse, son épouse, demeurant ensemble à BASTELICACCIA (20129), Lieudit Pastriciolella.

**Ont cédé à :**

La société dénommée L'ATMOSP'HAIR, société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 €uros, dont le siège social est à AJACCIO (20090), Résidence La Rocade, Bâtiment C, Rue Maréchal Lyautey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 527 498 166.

Le Fonds Artisanal de COIFFURE sis à AJACCIO 20090, résidence la Rocade, Bâtiment C, avenue Maréchal Lyautey, lui appartenant, connu sous la dénomination professionnelle LE SALON, et pour lequel Mme Jocelyne PAGANO, susnommée, cocédant, est immatriculée au répertoire des métiers d'AJACCIO, sous le numéro 313 603 479 et identifiée à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 313 603 479 00037. Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toutes matières premières.

**Moyennant le prix de 23.000,00 €uros**, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 15.000,00 €uros, au matériel pour 8.000,00 €uros.

**Propriété - jouissance :** rétroactivement à compter du 1er novembre 2010. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire, SANTA-MARIA-SICCHE (20190), où domicile a été élu.

Pour unique insertion

35

**S F P CONSEILS ASSOCIES**

51, route de Royan - 16710 SAINT YRIEIX  
CHARENTE

Suivant acte ssp en date du 6/12/2010 enregistré à BASTIA le 23/12/2010, Bord. 2010/1342, Case 4, M. Olivier JEAN-MISTRAL, demeurant à Muniglia, 20270 ANTISANTI,

A fait apport à l'EARL "J M P", exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 623 €, dont le siège social est "Campo al Quercio" 20270 ANTISANTI, RCS BASTIA N° 419 822 739, de l'ensemble des éléments de son exploitation agricole sise à Muniglia, 20270 ANTISANTI, hors terrains et bâtiments.

L'apport d'une valeur nette de 497 471 € est rémunéré par l'attribution de 289 parts de l'EARL "J M P" de 15,246 € et par une prime d'apport de 493 064,90 €.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1/01/2010.

Depuis cette date, M. Olivier JEAN-MISTRAL est bailleur de biens ruraux.

Le PV de décision de l'associé unique de l'EARL du 6/12/2010 qui a approuvé cet apport a également décidé :

- de porter le capital à 15 780 € par prélèvement de 3 750,90 € sur le poste "Autres Réserves" et augmentation du montant nominal des parts ;

- d'adjoindre à titre secondaire l'activité de vente et élevage de chevaux ;

- de nommer Monsieur Olivier JEAN-MISTRAL, demeurant à Muniglia, 20270 ANTISANTI, cogérant de la société à compter du 6 décembre 2010 ;

- de modifier les statuts en conséquence. Les formalités seront effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.



44

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

## COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

## PROCEDURE ADAPTEE

## 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de LUMIO  
RN 197 - 20260 LUMIO  
Tél : 04.95.60.89.00 - Fax: 04.95.60.76.00

2. **PROCEDURE DE PASSATION** : Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositifs de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3. **OBJET DU MARCHÉ** : Acquisition et pose de trois rideaux métalliques au garage communal.

4. **JUSTIFICATIONS A PRODUIRE** : Le candidat devra en application de l'article 45 du Code des Marchés Publics produire l'ensemble des pièces énumérées à l'article 3 du règlement de consultation.

5. **CRITERES D'ATTRIBUTION** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Délai de livraison : 40 %

6. **ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU** :

Le DCE pourra être directement téléchargé par les candidats sur le site Internet de la commune [www.mairie-lumio.fr](http://www.mairie-lumio.fr) - rubrique vie municipale - marché publics ou obtenu gratuitement sur support papier après demande auprès des services de la Mairie :

Mairie de LUMIO  
Hôtel de Ville - 20260 LUMIO  
Tél. : 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00

7. **CONDITIONS DE DELAI** :

Les offres devront parvenir à la Mairie avant le 14 janvier 2011 à 12 heures.

8. **DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION** : Le 29 décembre 2010.

Le Maire,  
Eugène CECCALDI

36

## SCI di Capicciola

SCI au capital de 152,45 Euros  
10 lotissement Capicciola,  
20124 Zonza  
350590956 R.C.S. Ajaccio

## Durée : 99 ans

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 décembre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au "Parcs de Porto-Vecchio", rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio à compter du 23 décembre 2010.

## Autres modifications :

- il a été pris acte de changer la dénomination de la société, et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Ainsi, à compter du 23 décembre 2010, la dénomination sociale de la société est désormais : SCI SANTA

- il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 152,45 Euros à 1000 Euros

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**Nouvelles mentions** : Le capital social s'élève désormais à 1000 Euros  
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 326 782 919, ont pris acte de la décision prise par Monsieur Blaise PANZANI, demeurant à SAINT FLORENT (20217), de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 20 octobre 2010. Ils ont décidé de nommer pour une durée illimitée, en qualité de nouveau gérant pour le remplacer Madame Pascale PANZANI épouse MAESTRACCI, demeurant à SAINT FLORENT (20217) Lieudit "Tettola".

Pour avis  
Le gérant

47

## SCP POYAC

S.C.P. d'Acccats  
5 Place Sadi Carnot  
13002 Marseille

Tél. 04.91.91.96.77 - Fax : 04.91.91.46.98

## IMMOPART

Société Civile  
Au capital de 244.009,91 EUR  
Siège social : avenue du 9 septembre  
20250 Corte  
344 236 062 R.C.S. BASTIA

AVIS DE TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL

Les associés ont décidé le 5 novembre 2010 du transfert, à compter de cette date, du siège social :

**Ancien siège social** : Avenue du 9 septembre 20250 Corte

**Nouveau siège social** : 7, Avenue Jean Nicoli, Maison Pellizza, 20250 Corte.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La gérance

48

## OFFICE NOTARIAL

## SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina  
SAINT FLORENT (Haute Corse)  
Tél: 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 20 octobre 2010, les associés de la société à responsabilité limitée "SANTA MARIA", au capital de 8.232,25 euro, dont le siège social est à SAINT FLORENT (20217), Lieudit "Cisternino", ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel, immatriculé au

■ **L'accès au port de Bastia** est désormais réglementé selon les directives européennes.

Des agents contrôlent l'entrée des personnes et des véhicules, dans la zone portuaire.

La sureté portuaire entraîne une taxe par billet de l'ordre de 0,50 cts pour le passager, de 1€ pour un véhicule et d'environ 4€ pour les remorques.

■ **A la Fourrière de Bastia**, depuis sa mise en service, près de 300 véhicules auraient été enlevés, avec une moyenne mensuelle de soixante voitures.

■ **Le cédrat confit** comme les marrons glacés sont le complément indispensable des saveurs de la **Corse**, avec le miel et l'huile d'olive, ou les noisettes. Les **fêtes de Noël** deviennent l'occasion pour donner à ces produits un relief nouveau de plus en plus apprécié.

■ **Inquiétude pour l'avenir du Crepac**, outil de promotion de l'**Agriculture en Corse** ! En effet, les difficultés rencontrées par les chambres d'agriculture départementales et régionale n'est pas de nature à éclaircir les horizons de cette structure qui emploie 5 salariés !

■ **Les Etablissements Gedimat-Castelli**, à **Porto-Vecchio**, seront fermés le vendredi 31 décembre après-midi et le lundi 03 janvier 2011, toute la journée

■ **La CADEC** que préside, le Conseiller Exécutif, **Jean ZUCCARELLI**, pratique des avances remboursables à taux zéro à la suite du rapport présenté lors de la dernière session de la **C.T.C.**

■ **Jacques NACER**, Président de **C.C.I. d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud**, au nom de la liste «**Un'Ecunomia Corsa**» remercie, les ressortissants qui les ont massivement soutenus.

■ **La préfecture de la Corse-du-Sud communique** :

En raison de l'arrêt annuel des comptes, les services des cartes grises, permis de conduire et régie de recettes de la préfecture de la Corse-du-Sud seront fermés au public le vendredi 31 décembre 2010.

## L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos  
insertions légales dans tous  
les départements de France...

## Consultez-nous !

Téléphone **04 95 32 89 92**

Télécopie **04 95 32 04 40**

Courriel : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

ou **Bernadette** (Téléphone **04 95 32 04 40**)

## ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation - Gros Œuvre -

Second Œuvre Intérieur - Extérieur

**06 32 50 39 17**



## ● MAINSTREAM : CETTE CULTURE QUI PLAÎT A TOUT LE MONDE

Le livre est de **Frédéric Martel**, chercheur et journaliste. Après «*De la culture en Amérique*» aux éditions Gallimard, «*Mainstream*» (Flammarion) est le résultat d'une vaste enquête qu'il a conduite sur le terrain pendant cinq années dans 30 pays, interrogeant plus de 1200 personnes dans toutes les capitales de l'«*intertainment*», le divertissement ou l'art de plaire à tout le monde partout dans le monde. **Mainstream**, autrement dit mot grand public, dominant, populaire. L'expression «*culture mainstream*» peut avoir une connotation positive, au sens de «*culture pour tous*», ou négative, au sens de «*culture hégémonique*».

Des exemples : un film mainstream : qui vise un large public ; un produit mainstream : qui se vend massivement. Il y a l'autre expression : «*il veut être mainstream*» : il veut plaire à tout le monde. Comment fabrique-t-on un best-seller, un hit ou un blockbuster ? Pourquoi **Coca-Cola** et le pop corn jouent-ils un rôle majeur dans l'industrie du cinéma ? Après avoir échoué en **Chine**, **Disney** et **Murdoch** réussiront-ils à exporter leurs productions en **Inde** ? Pourquoi ce triomphe du modèle américain de l'intertainment et ce déclin de l'**Europe** ? Suivez l'enquête de **Frédéric Martel**.

## ● DU DRIVE-IN AU MULTIPLEXE

Lorsqu'on part à la recherche des multiplexes aux **Etats-Unis**, on commence par trouver le «*drive-in*», le cinéma sur un parking. En 1956 on en comptait 4000. Le prix d'entrée y était bas : 2 dollars par voiture quel que soit le nombre de personnes qui y étaient entassées. Aujourd'hui les **Américains** vont toujours au cinéma sur des parkings. Cela s'appelle le multiplexe.

L'un d'entre eux vient d'ouvrir à **Omaha** dans le **Nebraska** : «*Le cinéma est à peine fini au cœur d'un immense shopping-mall, baptisé Village point Mall. Je me trouve dans une zone rurale qui n'a pas vraiment de nom. Quelques semaines auparavant, elle n'existait pas, seules les vaches y paissaient. L'atmosphère de ce multiplexe grandiose est tranquille et les spectateurs sont guidés vers les salles par des lignes au sol comme dans les aéroports. Les salles sont organisées selon le modèle dit du stadium, très incliné, chaque rang étant plus élevé que le précédent, afin d'offrir une vue parfaite de chaque place. Les sièges sont espacés, les travées très larges. Le multiplexe a 16 salles de 88 à 300 places.*»

Installé au cœur du shopping-mall, il est devenu le symbole par excellence de l'expérience cinéma aux **Etats-Unis**, et bientôt partout dans le monde. Pourquoi ? «*Parce que le shopping-mall est devenu le centre-ville des banlieues américaines. On en compte 45 000 aujourd'hui. Il a toujours été valorisé y compris par la presse et Hollywood, qui ont vu son émergence comme un allié, non pas comme un ennemi du cinéma. Cela tranche avec les réactions souvent critiques en Europe à l'égard de la conformité des banlieues et de la déculturation qu'engendreraient les multiplexes dans les shopping-mall.*»

## ● LA CHAÎNE MAINSTREAM DU MONDE ARABE

Avec **Frédéric Martel** nous arrivons au siège d'**Al Jazeera** au **Qatar**. «*Le secret d'Al Jazeera*», c'est sa grille de programmes. Grâce à une programmation diversifiée, elle offre à toutes les sensibilités du monde arabe son talk-show...

C'est l'un d'entre eux, «*L'Opinion contraire*», qui a permis à **Al Jazeera** de devenir mainstream : «*C'est la liberté de ton, le fait que les gens se disputent brillamment et violemment qui ont fait son succès. La dimension interactive a suivi : désormais de nombreuses émissions valorisent les téléspectateurs en prenant leurs questions par téléphone à l'antenne, en faisant intervenir le public sur le plateau ou en utilisant le Web pour faire remonter les questions et des réactions de la rue, ce qu'aucun média n'avait fait auparavant. Al Jazeera recrute des journalistes sur le modèle américain. Le groupe se développe à tous vents. Et la dimension du divertissement mainstream apparaît comme sa nouvelle priorité, à côté de l'information.*»



## ● LA GÉNÉRATION MP3

**Frédéric Martel** nous emmène à **Detroit** où se trouve **Hitsville USA**, le siège historique de la maison de disque **Motown**. «*Devenir mainstream, c'est, pour Berry Gordy, le fondateur, toujours penser à une audience de masse. Il faut pour cela privilégier l'émotion sur le style, la structure de la chanson plutôt que son inventivité musicale ; il faut aussi un son Motown, ce qui passe par des effets de similitudes entre les groupes et une mélodie que l'on puisse fredonner, comme si on l'avait déjà entendue.*»

C'est peut-être à **Detroit** qu'a été inventée la pop music ou bien à **Hollywood** quelques années plus tôt, ou plus tard à **Nashville** ou à **Miami**... «*Peu importe, la pop music n'est pas un mouvement historique, ce n'est pas un genre musical, on l'invente et la réinvente constamment. Elle est simplement une culture, une musique qui s'adresse à tous et qui se veut, dès le départ mainstream.*»

Un expert, **Bruce Lundwall**, précise à **Frédéric Martel** que l'objectif de tout le monde dans l'industrie, c'est le mainstream.



## EFA, une association pour accompagner les démarches d'adoption

La Fédération Enfance et Famille Adoption (EFA) compte depuis un an une nouvelle délégation, installée à Vescovatu. Créée en 2009, cette délégation est le fruit de la rencontre entre quatre mamans concernées par l'adoption, en tant qu'adoptantes ou adoptées. Elles ont choisi de mettre leur vécu et leur expérience au service des autres, témoignant par là d'une volonté de partage qui se traduit aussi par l'écoute et l'accompagnement.



L'association **EFA 2B** a pour but d'accompagner toute personne ou toute famille désireuse d'entamer des démarches en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants et de soutenir les familles adoptives tout comme les adoptés majeurs de **Corse** dans la recherche de leurs origines.

**EFA 2B**, c'est à la fois une écoute, des rencontres et de l'information, notamment à travers la revue trimestrielle «*Accueil*» qui traite uniquement de l'adoption.

La délégation de **Vescovatu** est présidée par **Katy Perez**, avec **Audrey Mainetti**, vice-présidente, **Anne Leconte**, secrétaire, et **Chantal Meria**, trésorière. Elles se font un plaisir de répondre aux questions de chacun, par le biais de rencontres, comme des pique-niques organi-

sés à l'occasion, mais aussi à travers des groupes de discussion et autres forums d'échange.

Dernièrement, l'association **EFA 2B** a fêté son premier anniversaire d'existence qui a été aussi prétexte à une petite fête de **Noël**, organisée dans la salle de réunion de la mairie annexe de **Torra Vescovatu**, que la mairie a aimablement mise à disposition.

Une année riche déjà de rencontres et d'expériences qui ont permis à **EFA 2B** de mener à bien son rôle d'accueil, d'information, d'échange et d'accompagnement, pour un public de postulants à l'adoption, de parents, d'adoptés et de familles. Pour en savoir plus sur cette délégation reconnue d'utilité publique, contacter le **06.29.52.45.18** ou écrivez à la présidente **Katy Perez**, lot **Rangia Torra, 20215 Vescovatu**.

### SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS -  
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 —

**DOMINIQUE CRISTIANI**

**06 03 29 66 18**

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

### VAGABONDAGE

Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Davis ou pas.

Un titi bastiais m'a dit :

«C'è passada sottu nasu».

Et de conclure : «Bouh', chi cupa !»

La côte de l'enfant de Zalana, Ludovic Giuly, monte allègrement alors qu'il affiche 34 balais au compteur.

L'excellente saison qu'il réalise avec le PSG, qui l'avait quelque peu gardé comme «remplaçant» de luxe, en est non la cause mais un vrai bonheur.

Je profite de cet écho pour présenter nos condoléances

à Ludovic qui vient de perdre sa grand-mère, Marie-Angèle, dont les obsèques ont eu lieu à Zalana ; Ludovic était là évidemment pour un dernier hommage à sa chère mamona.

Allez une petite «strufuletta» sur le football :

Un joueur vient d'avoir un accident de moto. Arrive le chirurgien qui vient de l'opérer et qui lui dit :

- j'ai deux nouvelles pour vous, une bonne et une mauvaise.

- Dites d'abord la mauvaise.

- On a dû vous amputer des deux pieds.

- Et la bonne ?

- On a réussi à vendre vos chaussures.

Avez-vous remarqué que nos grands chefs, tous étoilés, bien sûr, diversifient souvent leur activité, pour ne faire qu'un tout petit tour devant leurs fourneaux. Et il n'est pas rare, comme j'ai pu le constater à Orlando (Etats-Unis), de voir une table à leur nom alors qu'ils n'y font que de rares apparitions.

Ils écrivent (ou se font aider) des livres de cuisine, font à des émissions de télé, participent à des soirées ludiques afin de parfaire leur image qui est leur vrai capital.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de partager quelques heures avec ces deux «monstres» que sont Pascal Bocuse et Troisgros et ai vu leur enthousiasme devant la «ferme de Campu di Monte» de Pauline

Juillard-Guerrini et leurs propos étaient dithyrambiques.

Alors, sans jouer les conseillers, je ne saurais trop vous demander, d'une manière basique, si c'est vraiment le chef qui est au «piano» ?

Alors, trouvez-vous plutôt une auberge où une «mama» ou une «mamona» fait la cuisine.

Vous serez assuré d'un bon repas et d'une addition bien plus légère.

Dans un récent numéro une «coquille» m'a fait dire : «quessu sentia nasce l'erabala». Bien sûr il s'agissait de «l'erba».

**Toussaint Lenziani**

# A Settimana

1<sup>ère</sup> semaine de l'année

du 31 décembre 2011 au 6 Janvier 2011

Les fêtes : le 31, Sylvestre - le 1<sup>er</sup>, Jour de l'an - le 2, Basile - le 3, Geneviève - le 4, Odilon, Angèle - le 5, Édouard - le 6, Épiphanie, Mélaïne.

Prima settimana di l'annu

da u 31 dicembre 2010 a u 6 ghjennaghju 2011

E feste : u 31, Silivestru - u 1, Capu d'Annu, Maria Madre di Diu - u 2, Basiliu, Gregoriu di Nazianzu - u 3, Ghjenuveffa - u 4, Anghjula di Foligno - u 5, Eduardu - u 6, Melaniu. Raffaella.

## L'info insolite

### Le bon tempo

Le parlement philippin vient de voter une loi punissant de 100 000 pesos d'amende et de deux ans de prison celui qui ne chanterait pas ou ne jouerait pas l'hymne national «**Lupang Hinirang**» («**Terre choisie**») dans le bon rythme. Celui-ci, stipule le décret, doit être exactement de 100 à 120 pulsations par minute.

### Télé 3e âge

Le retour, après dix ans d'absence, de la fameuse émission de **Michel Drucker, Champs-Élysées** aurait-il un rapport avec les statistiques ? Celles-ci viennent de nous apprendre que 61% des téléspectateurs des chaînes de **France Télévisions** ont plus de 50 ans. Sur **France 3**, c'est même 7 sur 10 des assidus de la chaîne qui ont largement dépassé cet âge.

### Petit au Guinness, mais grand au cinéma

Le **Guinness Book** des records vient d'homologuer celui du plus petit être humain d'âge adulte. Il s'agit d'un **Colombien** au nom prédestiné, **Edward Nino** (petit enfant) **Hernandez**, qui, âgé de 24 ans, mesure exactement 70,21 centimètres. Jusqu'à son homologation, sa petite taille l'avait jusqu'alors empêché d'exercer n'importe quel emploi. Il vient, depuis lors, d'être engagé pour interpréter un rôle important dans un film sur la mafia de son pays.

### J'existe, je tire

Handicapé en fauteuil roulant depuis un accident de voiture, ce jeune homme de **Daméraucourt**, dans l'**Oise**, se sentait délaissé par son entourage. Afin d'avertir celui-ci qu'il existait encore, il s'est mis à tirer avec une arme de gros calibre dans toutes les fenêtres des maisons de son quartier. Sans victime, heureusement. Mais, affirme un de ses proches, le drame a été évité de justesse : «*c'est un chasseur et un excellent tireur, peut-être ne voulait-il pas vraiment tuer*».

### La bonne adresse

Cette veuve depuis plus d'un an continuait à recevoir des courriers du **RSI** (Régime social des indépendants) lui réclamant des cotisations pour son mari défunt. Lasse, à la fin, de ces demandes absurdes auxquelles ni ses propres lettres ni ses coups de téléphone ne pouvaient mettre fin, elle leur a procuré la nouvelle adresse du défunt : le **cimetière d'Arieux**. Adresse à laquelle la caisse à de nouveau adressé ses courriers...

### L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 1<sup>er</sup> janvier 1954**, le pape **Pie XII** lance un message pour prévenir les parents du danger des émissions de télévision.

► **Le 2 janvier 1812**, lors du blocus de la **France**, **Benjamin Dellessert** réussit à extraire du sucre de la betterave. En récompense, **Napoléon** le nomme baron d'empire.

► **Le 3 janvier 1925**, **Mussolini** prend les pleins pouvoirs en **Italie** et annonce la

mise hors la loi de l'opposition. En 1939, il établit le **Pacte d'Acier** avec **Hitler**, et mourra le 25 avril 1945 sous les balles des partisans.

► **Le 4 janvier 1900**, le **service des Mines** commence à distribuer des plaques d'immatriculation aux automobilistes français (d'où le nom de plaques minéralogiques).

► **Le 5 janvier 1875**, le président de la République **Mac-Mahon** inaugurerait à **Paris** l'**Opéra-Garnier** en présence du **lord-maire de Londres**, de la **famille royale d'Espagne** et de près de deux mille invités venus de l'**Europe** entière. L'architecte **Charles Garnier** avait dû payer sa place.

► **Le 6 janvier 1994**, la patineuse **Nancy Kerrigan**, favorite des **J.O. et du championnat du monde**, est victime d'un attentat et blessée à la jambe. C'est sa rivale, **Tonya Harding**, qui aurait commandité l'agression.

► **Le 7 janvier 1984**, **Roger Zabel** présente, sur la seconde chaîne, le premier numéro d'une toute nouvelle émission : **Télématin**. Il sera remplacé, en 1986, par **William Leymergie**.

#### Informateur • CORSE NOUVELLE

##### DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38  
DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI  
Téléphone : 04 95 32 89 98

##### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX  
ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud : hors taxes 3,82 € et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,80 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

##### RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

##### RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

##### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 I 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)



# 2<sup>ème</sup> restonica-trail blanc

1  
6  
J  
a  
n  
v  
i  
e  
r  
2  
0  
1  
1



www.lamarie.com  
**MARIE-D.**



[www.restonica-trail.fr](http://www.restonica-trail.fr)



21,22 & 23  
janvier 2011



# Matrimonia

Salon du Mariage et des jours heureux

Le mariage  
dans tous ses états !

Bastia  
Place Saint Nicolas

INFOLINE 06.76.40.23.33

ENTRÉE GRATUITE

**HORAIRES**  
VENDREDI : 14H - 20H • SAMEDI : 10H - 20H • DIMANCHE : 10H - 19H



Marketing & Publicité VINITIAL Communication - 04 95 47 13 06